

L'inégalité des revenus au Canada

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

(5 AVRIL 2013)

Introduction

À l'heure actuelle, au Canada, le taux de pauvreté atteint un niveau sans précédent, le filet de sécurité sociale se dégrade en raison des compressions budgétaires, et de plus en plus de collectivités sont en perte de vitesse en raison de l'évolution des conditions économiques, et la population cherche des solutions pratiques à ces problèmes. Les Canadiens choisissent donc de se tourner vers les solutions proposées par les entrepreneurs de leurs collectivités.

Les coopératives font partie de cette approche ascendante orientée vers l'entraide. Elles existent depuis fort longtemps dans de nombreuses régions du Canada et partout dans le monde. En fait, les premières coopératives ont été créées il y a plusieurs générations, lorsque les gens se sont trouvés dans une situation d'extrême pauvreté en raison des effets négatifs de la révolution industrielle.

Le modèle coopératif représente une forme unique d'organisation. En effet, les coopératives ont plusieurs propriétaires et elles sont gérées démocratiquement par ceux qui ont recours à leurs services. Il s'agit d'un modèle international qui est fondé sur un ensemble bien précis de valeurs et de principes.

Les coopératives ont pu se développer dans les collectivités à faible revenu lorsque des ressources ont été allouées afin de mieux faire les connaître et de favoriser leur développement. Au Canada, nous en avons deux excellents exemples, en l'occurrence les coopératives de logement des années 1970 et 1980 et les coopératives du Nord canadien.

Le cadre stratégique de l'Association des coopératives du Canada a été élaboré afin d'encourager les partenaires potentiels à travailler ensemble dans le cadre d'un effort concerté à long terme et de les appuyer dans cette démarche.

Il a été créé afin d'aider les gouvernements et d'autres organisations à comprendre les nombreux avantages des coopératives, à déterminer dans quel contexte celles-ci constituent un outil approprié, et à cerner les mesures nécessaires pour appuyer leur développement dans les collectivités à faible revenu. Il est essentiel d'établir de solides politiques publiques pour voir à ce que les collectivités soient mieux placées pour aborder les problèmes importants auxquels elles sont confrontées.

Objectifs

1. Avoir davantage recours au modèle coopératif pour accroître l'actif des collectivités à faible revenu
2. Surmonter les obstacles au développement coopératif dans les collectivités à faible revenu
3. Améliorer les politiques et les programmes à tous les échelons pour appuyer le développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu
4. Renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur coopératif et d'autres organisations de l'économie sociale.

Avantages des coopératives pour les collectivités à faible revenu

Les coopératives donnent lieu à un accroissement des actifs personnels et communautaires. Le modèle coopératif est un outil utile et efficace pour les collectivités à faible revenu, car les

coopératives peuvent atteindre de nombreux objectifs. Premièrement, les coopératives permettent d'atteindre des objectifs sociaux clés, que ce soit en offrant des services nécessaires ou en créant de nouveaux emplois. Deuxièmement, elles aident les gens à accroître leur actif. Troisièmement, elles renforcent l'autonomie de la population par la prise de décisions collectives. Quatrièmement, elles contribuent à assurer le bien-être général au sein des collectivités.

Avantages pour les collectivités

Les coopératives permettent aussi de constituer les actifs dont les collectivités démunies et désavantagées ont besoin. Selon l'approche de développement communautaire axée sur les actifs, qui a été énoncée par John McKnight et d'autres intervenants, les associations formées de membres de la collectivité sont les moteurs de l'action communautaire et une source de pouvoir et font preuve de leadership.

Le leadership et les compétences politiques des membres des coopératives accroissent le capital social général des collectivités. L'amélioration des relations et des liens entre les membres de la collectivité permet à celle-ci d'aborder d'autres problèmes pressants. Bien souvent, les membres des coopératives élargissent leur réseau à l'extérieur des collectivités en faisant partie de fédérations ou en participant à des conférences, et les liens qu'ils établissent sont susceptibles de leur fournir une aide technique, des ressources financières ainsi que des renseignements utiles sur ce que les autres font.

En gardant l'argent dans l'économie locale, on crée un effet multiplicateur qui procure des avantages aux particuliers, aux entreprises et aux municipalités. Les coopératives contribuent à cet effet multiplicateur en :

- contrôlant les principaux secteurs économiques, par exemple la pêche, l'agriculture et la foresterie, dans les collectivités ou les régions;
- assurant le maintien de services importants, comme les garages, les épiceries et les boulangeries, dans les petits villages ruraux;
- créant des emplois par la formation de plus petites coopératives de travailleurs ou la prestation de services d'aide aux entreprises, comme les magasins d'artisanat ou les coopératives de commercialisation;
- répondant aux nombreux besoins et en renforçant le milieu communautaire.

Situations ou circonstances particulières

Dans certaines **situations ou circonstances particulières**, les coopératives ont été un excellent outil pour les collectivités à faible revenu. Nous recommandons fortement le modèle coopératif pour :

1. offrir des services communautaires sans but lucratif, tout en permettant aux utilisateurs de participer davantage et d'assurer un meilleur contrôle. Il peut s'agir, par exemple, de services de logement, de soins de santé, de garde d'enfants, de soins à domicile pour les aînés ou de services aux jeunes.
2. offrir les biens ou les services nécessaires qui ne sont pas offerts par le secteur privé. Il peut s'agir, par exemple, d'une épicerie, d'une buanderie, d'une boulangerie, de services de câblodistribution, de services de transport ou encore de services financiers.
3. créer de nouveaux postes et emplois lorsque les marchés existent.
4. créer des possibilités d'emploi plus souples pour les personnes voulant obtenir un revenu supplémentaire qui s'ajoutera à leurs prestations d'aide sociale ou de retraite. Il peut s'agir, entre autres, de dépanneurs qui sont situés dans les immeubles de

personnes âgées et sont administrés par d'anciens patients du milieu psychiatrique, de services de recyclage, d'entreprises d'impression ou encore de petits cafés.

5. offrir des services aux micro-entreprises ou aux petits producteurs existants. Il peut s'agir, par exemple, de coopératives d'artisanat, forestières, de transformation du poisson ou de commercialisation d'aliments biologiques.
6. organiser les particuliers, les groupes et les gouvernements de façon à ce qu'ils possèdent les infrastructures communautaires et s'occupent du développement économique.

Beaucoup d'autres situations ont favorisé la création de coopératives dans les collectivités à faible revenu. Ainsi, on a recréé des coopératives qui ont connu beaucoup de succès dans d'autres collectivités, fait participer des travailleurs mis à pied à des activités commerciales mettant à profit leurs compétences, et acheté des entreprises viables à des sociétés externes ou à des propriétaires souhaitant prendre leur retraite.

Soutien stratégique au développement des coopératives

Les hypothèses et principes qui suivent doivent régir l'élaboration de nouvelles politiques ou la révision des politiques existantes afin d'appuyer la création de coopératives dans les collectivités à faible revenu:

Hypothèses

1. Les particuliers et les collectivités se sortent du cercle de la pauvreté en accumulant des actifs.
2. Les collectivités à faible revenu ont la capacité d'améliorer leur situation si on leur offre le soutien, les ressources et les occasions nécessaires.
3. Les coopératives peuvent aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs pour ce qui est des politiques publiques liées aux collectivités à faible revenu et à la réduction de la pauvreté.

Principes d'action

1. Les approches communautaires, comme le développement coopératif, doivent s'ajouter à un solide filet de sécurité sociale offrant à tous les Canadiens un revenu, une éducation, une formation, des soins de santé et un logement convenables.
2. Afin que les coopératives puissent se développer dans les collectivités à faible revenu, le gouvernement doit s'engager à allouer des ressources.
3. Les gouvernements, le secteur coopératif ainsi que les organismes communautaires doivent coordonner leurs actions.
4. Les personnes à faible revenu doivent prendre part à la conception et à l'élaboration des politiques, des programmes ou des services qui les touchent de près.
5. Le soutien au développement coopératif doit être assez souple pour être adapté aux besoins particuliers des collectivités.

Domaines de politique prioritaires

En prenant des mesures dans les trois domaines prioritaires énoncés ci-dessous, on pourra améliorer de façon marquée le développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu. Ces priorités, qui supposent un changement d'orientation stratégique, ont été établies par l'Association des coopératives du Canada à la suite d'une étude de cas et d'ateliers régionaux.

1. Encourager et appuyer l'action communautaire collective

Bien souvent, les personnes à faible revenu ne participent pas aux activités communautaires. Il est essentiel que les personnes qui veulent adopter le modèle coopératif soient en mesure de collaborer avec les autres et d'atteindre des objectifs significatifs en groupe. Le développement du leadership est un autre aspect essentiel. Il faut élaborer des politiques et des programmes qui aideront les personnes à faible revenu à participer à des projets d'entraide et de développement communautaire local.

2. Mieux faire connaître le modèle coopératif

Pour que les collectivités à faible revenu puissent créer de nouvelles coopératives, elles doivent savoir que le modèle pourrait les aider à répondre à leurs besoins. Il faut donc élaborer des politiques visant à promouvoir le modèle coopératif au sein du gouvernement et à assurer l'équité par rapport aux autres entreprises et formes d'organisation sans but lucratif. Les politiques doivent permettre de voir à ce que le public, les fonctionnaires, les conseillers des entreprises, les professionnels du développement économique, les responsables du développement communautaire et d'autres intermédiaires des collectivités à faible revenu soient renseignés au sujet du modèle coopératif et de ses nombreuses applications.

3. Accroître les ressources destinées au développement coopératif

Même si les collectivités à faible revenu ont de l'expérience en ce qui concerne les actions collectives et connaissent le modèle coopératif, il est aussi important de leur offrir un soutien adéquat afin de répondre à leurs différents besoins, qu'il s'agisse de renseignements, d'aide technique ou de financement, à toutes les étapes du développement coopératif. Il faut élaborer des politiques reconnaissant que les coopératives sont des outils de développement social et économique, offrir du financement afin de les appuyer, et accroître la participation des coopératives et des coopératives de crédit existantes.

Recommandations quant aux mesures à prendre en ce qui concerne les politiques et les programmes

Cette section expose les recommandations de l'Association des coopératives du Canada quant aux mesures qui doivent être prises du point de vue stratégique afin d'appuyer le développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu in Canada.

1. Favoriser et appuyer l'action communautaire collective

- Voir à instaurer des politiques et des programmes sociaux complets afin d'offrir aux particuliers à faible revenu les outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière de développement. Il peut s'agir, entre autres, de programmes fédéraux visant divers domaines, comme le soutien du revenu, la santé, le logement et l'emploi.
- Offrir des ressources supplémentaires pour la sensibilisation, l'animation, le développement du leadership et le développement organisationnel dans les collectivités à faible revenu, ethniques et des Premières Nations.

2. Mieux faire connaître le modèle coopératif

- Cerner et éliminer les obstacles à la participation coopérative en ce qui concerne les programmes fédéraux en désignant expressément les coopératives comme des participants admissibles.

- Voir à ce que les ministères responsables, comme Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que Ressources humaines et Développement des compétences Canada, de même que les organismes de développement régional, sachent comment les coopératives peuvent les aider à remplir leur mandat.
 - Promouvoir les coopératives dans le cadre des stratégies fédérales horizontales.
 - Promouvoir les coopératives en tant que modèle de développement économique locale et voir à ce que les organismes de développement économique communautaire connaissent le modèle coopératif.
- 3. Accroître les ressources allouées au développement coopératif**
- Voir à ce que des ressources adéquates soient allouées afin d'être en mesure d'inclure le développement coopératif dans les initiatives fédérales globales visant à aborder les problèmes de développement social, comme la pauvreté, l'exclusion sociale et l'itinérance.
 - Trouver des façons d'éliminer les obstacles à l'octroi du statut d'organisme caritatif aux coopératives qui entreprennent des activités caritatives.
 - Utiliser le mandat financier grâce à diverses mesures, comme les crédits d'impôt, pour favoriser l'augmentation des investissements financiers dans les coopératives.
 - Mettre des fonds à la disposition des coopératives appartenant aux travailleurs dans les collectivités à faible revenu.

Prochaines étapes

Pour que l'on puisse accroître le recours au modèle coopératif dans les collectivités à faible revenu, il faudra établir un contexte politique plus propice, augmenter les ressources et assurer la coopération de nombreux intervenants. Les recommandations de l'Association des coopératives du Canada ne sont que le début. Il incombe à chacun de nous de franchir les prochaines étapes.